

Montreuil, le 07 mai 2020

Réf : 2020.05.108 PRE

COMMUNIQUÉ DU PRÉSIDENT

La CCAS construit l'ambition du départ en vacances

Après plus de 50 jours d'isolement et suite aux dernières annonces du gouvernement laissant présager un déconfinement progressif, le bureau du Conseil d'Administration de la CCAS, réuni le 5 mai, a pris des décisions relatives à l'organisation de la saison estivale.

Ces premières mesures visent à répondre aux inquiétudes et interrogations des électriciens et gaziers et leur permettre de préparer leurs vacances d'été.

Les élu.es ont unanimement réaffirmé leur volonté d'étudier tous les scénarios et toutes les hypothèses qui offriront la possibilité aux bénéficiaires le souhaitant de partir avec les Activités Sociales, et ce, dès le 28 juin. Cette date reste assujettie au plan gouvernemental de déconfinement.

Après une période aussi difficile que celle que nous vivons, nous sommes convaincus de la nécessité de leur proposer ce temps de détente, d'évasion et d'éloignement des contraintes du quotidien.

Ainsi, en cohérence avec les directives annoncées par les autorités publiques et les mesures de précaution et de sécurité en vigueur, le bureau a acté, concernant les adultes et familles :

- d'annuler les séjours individuels à l'étranger ;
- de retirer du réseau toutes les chambres des maisons familiales et les toiles non sanitarisées ;
- de privilégier les logements individuels et autonomes (gîtes, mobil'home, appartements, toiles sanitarisées,...), en lien avec les structures de nos partenaires en proximité des lieux réservés par les bénéficiaires.

Pour les séjours jeunes, afin de répondre à toutes les demandes de réservation réalisées tout en garantissant une équité de traitement dans ces conditions complexes, les élu.es ont fait les choix suivants :

- régionaliser les colos, construites en multi-tranches d'âges et multi-activités, pour limiter les déplacements des enfants ;
- organiser des sessions d'une durée adaptée aux contraintes
- éviter les convoyages et encourager le transport des enfants par leurs parents.

Quel que soit le séjour, adulte ou jeune, un protocole sanitaire est en cours d'élaboration dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité édictées, afin de préparer les villages à l'arrivée des bénéficiaires.

Concernant les rencontres culturelles, une position de principe a été prise, fidèle à l'engagement historique des Activités Sociales en faveur de la culture : la CCAS soutiendra les compagnies programmées pendant l'été, leur garantissant une rémunération en contrepartie d'une reprogrammation à une autre période de l'année, dans le cadre de séjours ou d'événements organisés par les Activités Sociales.

Dans les circonstances actuelles, les principes de solidarité, les droits aux vacances et à la culture que défendent les Activités Sociales sont fondamentaux : ils guident nos choix au service du bien-être et de l'émancipation des électriciens et gaziers, et de leur famille.

Le Président de la CCAS



Nicolas CANO